

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit du rapport 1781 qui a trait à la communication des rapports 2008 des mandataires des SEM dans lesquelles la Ville de Lyon est actionnaire.

Il s'agit donc de Lyon TV Câble et de Lyon Parc Auto. Le Conseil municipal doit simplement donner acte de la présentation de ces rapports.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, juste avant mon intervention sur ce dossier, est-ce que vous m'autorisez à faire un petit tour en arrière ?

Tout à l'heure, lorsque ma Collègue Laurence Balas a posé une question, j'ai levé la main, et vous ne m'avez pas vue pendant deux ou trois minutes.

M. LE MAIRE : Allez-y Madame Bertrix !

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Parmi les questions de Mme Laurence Balas, il y en avait une qui était « pourquoi avez-vous abandonné le Conseil Municipal des Jeunes », et c'est vrai qu'il n'y a pas eu de réponse. C'est un projet qui a bien fonctionné pendant des années et il est regrettable qu'aujourd'hui, il ne fonctionne plus. Pourquoi ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, je n'en sais rien. Je vous le dis franchement, parce que je trouvais que c'était plutôt quelque chose de bien et donc, vous voyez que l'on n'écoute pas le Maire dès qu'il exprime un souhait.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Disons qu'il y avait une bonne adjointe qui s'en occupait à l'époque.

M. LE MAIRE : Dans le mandat dernier, cela a bien fonctionné également.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Non le Conseil s'est arrêté en cours. Merci de votre réponse Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Cela pourra se faire peut-être sous une forme différente, je pense que Mme Vallaud Belkacem le verra lors des prochaines semaines. Le fait de vouloir mettre les jeunes au premier plan de la citoyenneté est toujours quelque chose d'important pour la ville.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Merci Monsieur le Maire.

Pour en revenir au dossier, si le Groupe Lyon Démocrates – MoDem apprécie la communication de ces rapports d'activité de ces deux sociétés d'économie mixte, c'est parce que, bien sûr, nous souhaitons, vous le savez, une meilleure maîtrise des intérêts de la ville indirectement portés par divers satellites.

Pour ce qui concerne Lyon-TV Câble, nous attendrons d'avoir plus de précisions sur le projet de transformation de cette SEM destinée à absorber Cap Canal et son activité vidéographique malgré le débat précédent, ou on attend encore d'autres positions.

Lyon Parc Auto est par contre, dans une situation qui doit mobiliser toute notre attention, du fait d'une baisse de son activité principale, ce dont nous devrions pourtant nous réjouir puisque ce sont moins d'automobiles en ville.

Les propositions de diversification de l'activité de la SEM nous semblent pertinentes : plateformes logistiques pour la rationalisation des livraisons et autopartage.

Toutefois, ces deux activités connaissent un démarrage timide qui résulte peut-être d'un appui insuffisant de notre collectivité.

Autolib' est un principe de partage des moyens de déplacement individuels analogue à Vélov' dans son principe. Toutefois, les 69 véhicules mis à disposition dans les 22 emplacements ne sont pas à la hauteur des ambitions de réduction du nombre d'automobiles au centre de l'agglomération.

Il faudra une offre plus volumineuse et plus facile d'accès pour espérer le même succès que nos voisins du Nord de l'Europe qui comptent leurs usagers par dizaines de milliers. Cette offre ne doit toutefois pas entrer en concurrence directe avec les transports en commun.

Le développement de plateformes logistiques destinées à rationaliser les livraisons dans les quartiers denses de la ville nous semble indispensable. Il est impératif d'optimiser la distribution urbaine. En regroupant géographiquement les marchandises et colis qui doivent être livrés quelques soient leurs expéditeurs et leurs destinataires, on limite les déplacements et on facilite la vie des entreprises et des commerces livrés. Le centre de distribution urbaine, en limitant les trajets, bénéficie à tous et même à l'environnement.

Nous souhaitons pour ces objectifs une plus grande implication de la ville dans le développement de solutions alternatives aux bouchons de camionnettes que le centre ville connaît chaque matin.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais faire une intervention très rapide qui n'est pas liée particulièrement à ces rapports de mandatement des SEM mais à la question des SEM et de leur contrôle. On l'a vu avec la SACVL (on espère ne pas revoir cela) et on aurait aimé, peut-être pas ce soir mais une prochaine fois, parler de la question du contrôle par la Ville des sociétés dont elle est actionnaire. Je crois que c'est un sujet important et j'y rajouterai celui de la question du contrôle des délégataires. On a vu également qu'il y aurait peut-être quelques adaptations à faire pour intervenir un peu plus auprès de nos délégataires lorsque cela est rendu nécessaire. Sur toutes ces questions là, c'est sur l'histoire d'un spectacle de Dieudonné, on pourrait imaginer de faire évoluer nos conventions avec nos délégataires qui nous donneraient un peu plus de pouvoir sur eux.

Voilà un peu le sujet que je voulais soulever. Peut-être pas en vous demandant la création d'une commission d'information et d'évaluation sur ce sujet, même si c'est peut-être une bonne idée et une bonne façon de fonctionner et de travailler sur cette question importante. Il est important de savoir comment on s'assure de la façon dont fonctionnent nos SEM au-delà des conseils d'administration, quel est le lien entre l'actionnaire et la société d'économie mixte dans laquelle nous sommes partie prenante.

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à M. Brumm pour apporter quelques réponses, et ensuite j'interviendrai.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Vous avez à côté de vous Monsieur Havard, un de nos Collègues qui fait partie, avec moi-même, du conseil d'administration d'une SEM, il peut vous dire que nous n'y sommes que depuis 18 mois, mais la transparence est totale et toutes les questions que nous posons font l'objet de réponses.

Lorsqu'il y a eu des difficultés, nous avons fait intervenir les services de la Ville, les finances notamment, et nous avons obtenu tous les renseignements. Si M. Hamelin l'avait demandé de la même façon, cela aurait été fait également, donc le contrôle...

M. HAMELIN Emmanuel : Si on avait été informé !

M. BRUMM Richard : Parlons de ce que nous connaissons, nous, c'est-à-dire que depuis 18 mois chaque fois qu'il y a eu la moindre question, les services de la Ville sont intervenus et la transparence encore une fois -c'est un mot que j'affectionne vous le savez- est totale. Donc nous pouvons en reparler, si M. le Maire en est d'accord, un autre jour, mais il n'y a aucun souci entre ce qui se passe dans la SEM et la Ville.

M. LE MAIRE : Vous parlez de quoi Monsieur Brumm ? Allez jusqu'au fond de votre pensée.

M. BRUMM Richard : Pour parler de la SACLV par exemple ?

M. LE MAIRE : Des swaps, par exemple !

M. BRUMM Richard : Les swaps que nous avons connus à la SACVL, nous les avons découverts assez tard, c'est vrai, mais il faut savoir que ce sont des produits d'une extrême toxicité et d'une technicité extrême. Nous ne sommes même pas certains aujourd'hui que les banquiers qui ont vendu ces produits évaluaient eux-mêmes jusqu'où irait ce produit dans les hypothèses les plus défavorables. La Ville de Lyon a, en tout cas chaque fois que cela lui a été demandé, communiqué sur ses finances en complète transparence.

Pour la SACVL, et M. Hamelin qui était avec moi le sait bien, la Ville de Lyon a, là encore, communiqué en toute transparence sur les problèmes graves que nous rencontrons. Nous aimerions que chaque collectivité en ait fait de même, ce qui n'a pas toujours été le cas. Je citerai par exemple le Conseil général qui n'a jamais communiqué sur ses prêts. Pourtant, ce besoin d'information nous est nécessaire pour permettre un « état des lieux ». Mais certains préfèrent ne pas communiquer.

Pourquoi demandez-vous à la Ville et à la SACVL autant de transparence, à laquelle nous répondons systématiquement, et pourquoi en va-t-il autrement pour le Département ? C'est une question que je me pose.

M. LE MAIRE : Nous avons des Conseillers généraux, donc je pense qu'ils transmettront et qu'ils auront les mêmes exigences de transparence qu'au Conseil municipal de Lyon.

On s'aperçoit que la SACVL avait sans doute quelques torts, mais que bien des communes ont été prises au piège des produits structurés, ce qui n'est pas notre cas ni de la Ville, ni du Grand Lyon. Vous avez peut-être lu dans la presse que Lille envisage un procès, mises à part négociations, contre Dexia pour un certain nombre de produits structurés. Je peux vous assurer qu'au fur et à mesure que le temps va passer, on va s'apercevoir dans les collectivités locales qu'il y en a beaucoup d'autres qui sont concernées.

Pour répondre à la question de Mme Bertrix, évidemment qu'on ne compte pas aujourd'hui que sur 70 voitures d'auto-partage, et nous avons fait une réduction durable de la voiture en centre-ville. Madame Bertrix, savez-vous combien de véhicules entrent aujourd'hui dans Lyon puisque vous parlez des bouchons incroyables ? Nous en sommes, car nous faisons des comptages réguliers, et donc le comptage au cordon aux entrées de la Ville de Lyon, nous en sommes à 400.000 véhicules/jour, soit 17 % de moins qu'en 2001. Cela veut dire que la politique globale que nous menons est en train de porter ses fruits, même si effectivement ce n'est pas totalement satisfaisant. Sur tous ces modes de déplacement, sur les voitures en partage, le premier habitant que j'ai accueilli à la Confluence l'autre jour m'a dit « développez l'auto-partage car j'aimerais bien vendre ma voiture et n'avoir qu'un abonnement à auto-

partage ». Ce qui veut dire que l'on doit continuer dans cette voie à l'avenir, mais dans le même temps il faut avoir les moyens pour les collectivités locales.

Je le dis pour M. Havard pour qu'il y ait un débat national. Toujours sur le sujet, Gilles Carrèz a fait passer un excellent amendement que je lui conseille, mis à part celui sur la TP, qui fait un peu évoluer les choses contrairement à l'optimisme que vous manifestiez lors du débat que nous avons tenu ensemble. Vous voyez que les choses évoluent quand on fait un peu pression. Il en a fait un autre pour que, sur la taxe carbone, les chauffages des grands équipements publics et les transports en commun puissent avoir un remboursement de cette taxe carbone. C'est une excellente idée, qui nous permettra de développer davantage et les économies d'énergie dont on parlait tout à l'heure et en même temps les modes de transport alternatif.

C'est une politique globale que je ne vais pas rappeler aujourd'hui mais qui concerne tous les aspects de la politique de déplacement -des transports en commun en passant par nos parcs de stationnement, avec une veille sur la voiture hybride, la voiture électrique- et la capacité pour la Ville de Lyon à être dans chacune de ces politiques d'être pionnière pour qu'il y ait des déplacements durables.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)